



## boite postale et caf

Par **zebulon24**, le **16/03/2019** à **13:21**

bonjour,

j'aurais voulu savoir s'il était nécessaire de prendre une boîte postale ? je m'explique, je loge à titre gratuit chez ma belle-mère (non-imposable, âgée de 70 ans), je vis avec sa fille dans la même maison où nous avons chacun son étage ( ma compagne et moi au rez-de chaussée et sa maman au premier) ; la maman de ma compagne est la tutrice de sa fille (cette dernière étant reconnue adulte handicapée dûe à son épilepsie); ma belle-mère ayant peur de perdre ses droits liés à sa fille et pour elle-même m'a demandé de trouver une solution pour ne pas faire arriver mon courrier chez elle; j'ai déjà bénéficié de la poste restante, mais ce ne pouvait être que temporaire, j'ai donc pensé à la boîte postale, est ce possible ? merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **16/03/2019** à **13:35**

Bonjour

Cette demande est anormale.

Si la volonté de votre belle-mère est de conserver des allocations auxquelles elle n'aurait plus droit, c'est frauder la CAF et un jour ou l'autre cela se retournera contre elle et sa fille.

Par **youris**, le **16/03/2019** à **19:00**

bonjour,

ce n'est pas sur un site juridique que vous aurez des renseignements pour frauder la CAF.

pour votre information et celle de votre belle-mère, chaque année, 1 allocataire sur 2 est contrôlé par la caf même sans que l'allocataire le sache.

salutations

Par **Ninadu56**, le **16/12/2019** à **14:54**

Bjr je voudrez savoir comment faire une adresse postal pour la caf dois je mettre celle de ma mere car ma mere a peur d'avoir des souci avec le curateur de son copain ou dois je mettre une adresse postal aider moi svp car je me sent perdu en ce moment

Par **youris**, le **16/12/2019** à **15:34**

bonjour,

vous mettez votre adresse de votre domicile ou vous résidez.

voir les réponses prédédentes.

un site de conseils juridiques n'a pas pour fonction d'aider les gens à frauder.

salutations